



Appel à manifestation d'intérêt « logement intergénérationnel Industrie 79 »

Conditions et Règlement

1. Introduction

L'accès à des logements abordables reste un défi permanent dans une commune comme Molenbeek. Cette problématique touche l'ensemble des catégories de la population, indépendamment de leur âge. Si Molenbeek restera l'une des communes avec la population la plus jeune de la Région de Bruxelles-Capitale durant de nombreuses années, il est également impératif de s'occuper de celles et ceux qui ont été jeunes avant nous, les plus de 65 ans augmentent (mais dans une proportion moindre). Ce vieillissement entraînera un accroissement de la demande en maison de repos d'où l'importance de constituer des alternatives.

Les seniors ont particulièrement leur place dans l'habitat partagé : l'habitat partagé pour seniors est à mi-chemin entre le logement individuel (qui présente vite ses limites en terme d'isolement social, de dépendance) et les maisons de repos qui présentent un coût important et ne correspondent pas au désir clairement exprimé par une large majorité de seniors, de pouvoir rester chez eux.

A partir du constat qu'une des raisons principales qui poussent les seniors à quitter leur habitation est le fait qu'ils y sont isolés et ne s'y sentent plus en sécurité : une des solutions que nous avons souhaité développer est celle de faire cohabiter ces seniors soit avec des personnes d'une autre génération, soit entre seniors.

La notion de logement intergénérationnel a été introduite dans le Code du logement. Cette existence légale et cette visibilité devraient amener les opérateurs publics et privés à prendre des initiatives dans le cadre de ces nouvelles formes d'habitats, initiatives que le Commune de Molenbeek-Saint-Jean entend soutenir.

Dans le cadre du contrat de quartier Petite Senne, la commune de Molenbeek-Saint-Jean développe un projet d'une dizaine de logements qui s'intègrent dans le développement d'une cour collective autour de laquelle viendront se greffer une série d'ateliers et d'équipements collectifs. Cet appel à manifestation d'intérêt porte exclusivement sur la définition de la partie logement de l'opération 1.C.2 du contrat de quartier.

2. Destinataire de l'appel à manifestation d'intérêt

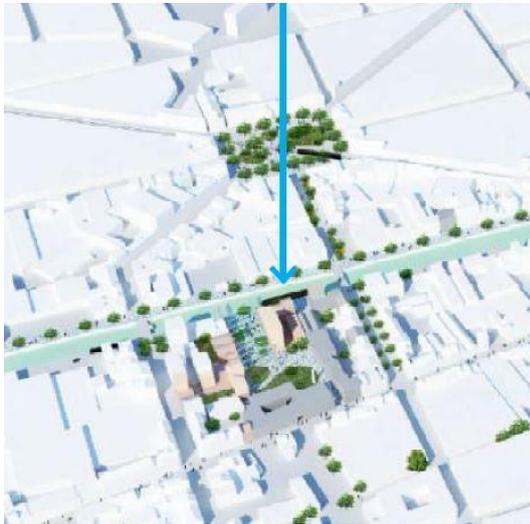
L'appel s'adresse principalement aux associations spécialisées dans le montage de projet d'habitat groupé, d'habitats solidaires, de groupe d'épargne collective et solidaire actives en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'adresse également aux associations qui ont pour mission l'accompagnement social de locataires actives en Région de Bruxelles-Capitale.



3. Objet de l'appel

Cet appel à manifestation d'intérêt entend encourager les promoteurs de projets de logements intergénérationnels, solidaires et partagés à proposer les bases d'une collaboration avec la commune. Dans le cadre du Contrat de Quartier Petite Senne, la commune prévoit la réalisation d'un projet de 10 logements intergénérationnels à caractère social au quai de l'Industrie (Opération 1.C.2. du contrat de quartier). L'échéance pour la réception des logements est fixée au plus tard au 31/08/2021.

Localisation



Les projets doivent porter sur les aspects suivants :

- Mode de gestion locative des logements
- Le type d'accompagnement social
- Définition d'un projet de cohabitation pour les habitants

4. Critères de recevabilité des candidatures

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une présentation de l'association porteuse du projet
- Une présentation des partenaires potentiels
- Une présentation libre du projet ainsi que de la philosophie du projet
- Une description succincte du mode de gestion locative
- Une description synthétique du type d'accompagnement social envisagé

Le dossier doit être transmis complet en trois exemplaires papiers ainsi qu'en un exemplaire en format électronique sous la forme d'une clé USB.



Le dossier doit parvenir avant le 2 mai à 12h auprès de l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, 20 rue Comte de Flandre, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, à l'attention de M. Karim Majoros, Echevin du Logement en portant la mention « Appel à manifestation d'intérêt – Projet logement intergénérationnel Industrie. »

Toutes les informations contenues dans le dossier peuvent être consultées par l'administration pour établir des statistiques, des études, publications et communications.

5. Jury

L'examen des candidatures sera opéré par un jury composé au minimum :

- D'un représentant du service Développement urbain de la Commune
- D'un représentant du service Propriétés communales de la commune
- D'un représentant du cabinet de l'Echevin du Logement
- D'un représentant du cabinet de l'Echevin en Charge de la rénovation urbaine

6. Critères d'évaluation

Les candidatures seront appréciées sur base des critères suivants :

- L'expertise en matière d'habitat intergénérationnel
- L'expertise en matière de gestion locative
- La qualité de l'accompagnement social envisagé
- L'originalité du projet d'habitat
- La qualité de la méthodologie participative proposée.

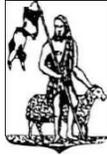
7. Type de partenariat

La commune s'engage à :

- Construire les logements et assurer le suivi de chantier
- Associer les candidats retenus lors de la rédaction du cahier de charge du projet
- Consulter le candidat retenu dans le suivi du projet d'habitat intergénérationnel

Les candidats retenus s'engagent à :

- Conseiller la commune dans l'établissement de son cahier de charges
- Proposer une méthodologie reproductible et adaptable d'accompagnement social et proposer une méthodologie de participation des futurs bénéficiaires du projet
- Constituer avec la commune le groupe d'habitants et assurer l'accompagnement social de ceux-ci.



8. Informations

Pour toutes les demandes d'information relatives à cet appel à manifestation d'intérêt, s'adresser à :

Francesco Randisi

Cabinet de l'Echevin du Logement

20, rue comte de Flandre

1080 Molenbeek-Saint-Jean

frandisi@molenbeek.irisnet.be

02/412 36 93